



Question écrite posée par Monsieur Boodts :

Objet : Évaluation du Tiny Forest à Forest – expansion.

Monsieur l'Échevin,

En 2020, un projet prometteur a été lancé à Forest, par l'asbl GoodPlanet, basé sur la plantation d'une 'tiny forest', près de Forest National. Il s'agira d'une petite forêt fermée comprenant au moins 25 espèces d'arbres différentes sur un total de 600 arbres, sur une surface d'environ 200 m².

Les arbres apportent de la fraîcheur et permettent de contrer la perméabilisation (qui cause des inondations).

J'aimerais donc vous poser les questions suivantes :

- Comment évaluez-vous la 'tiny forest' de Forest ? A-t-elle atteint les résultats escomptés ? Comment est-elle entretenue ?
- Avez-vous déjà exploré les possibilités de déployer de nouvelles ou d'autres 'tiny forests' à Forest ? Est-ce que les nouveaux projets seront aussi montés avec l'asbl GoodPlanet ou est-ce que votre propre administration mettra tout sur pied ? Si oui, quelles sont les ressources que vous mettrez à disposition ?
- De quelle manière le Collège a-t-il décidé de planter des arbres supplémentaires à Forest, dans ses parcs et espaces verts d'une part, et dans les rues de notre commune d'autre part, en plus de ce projet ? Combien et où ? Disposez-vous d'un inventaire de l'ensemble des arbres par espèce et par nombre ?
- Combien d'arbres ont été coupés à Forest entre 2020 et aujourd'hui ? Pouvez-vous ventiler ces chiffres en fonction de l'emplacement et de la raison de la disparition (maladie, âge trop avancé, dégâts dus à la tempête, travaux, etc.) ?
- Ces plantations se font-elles également par le biais d'appels à projets adressés à des particuliers, des associations de protection de la nature (société civile) ?
- Avez-vous répondu à des appels à projets régionaux à ce sujet ? Si oui, quels appels et quel est le montant alloué ? Quels objectifs concrets aviez-vous soumis à la Région ?
- Dans quelle mesure les actions de notre commune s'inscrivent-elles dans l'ambitieux Plan Climat bruxellois ? Quel objectif a été imposé à l'administration concernant le nombre d'arbres à planter avant la fin de cette législature via les actions de tiers d'une part et les actions du service Espaces verts d'autre part ?
- De quelle manière le Collège a-t-il pris des initiatives pour réduire les 'îlots de chaleur' dans notre commune ? Pouvez-vous nous donner un aperçu des projets et du budget qui y a été consacré ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Emmanuel Boodts



Réponse de Monsieur Mugabo:

Monsieur le Conseiller,

J'ai bien reçu votre question écrite qui a retenu toute mon attention.

Vous posez une série de questions dont les réponses requièrent un travail conséquent de récolte d'informations à des services qui ont déjà une charge de travail importante. Je vais donc vous répondre en deux temps. Vous recevrez dans les prochains mois, les réponses complémentaires.

Le renforcement de la nature en milieu urbain, notamment à travers la végétalisation, apportent de nombreux bénéfices qui sont largement documentés dans la littérature scientifique et qui recourent largement les engagements pris par la majorité et les actions qui sont menées:

- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Régulation naturelle des températures en ville ;
- Réduction de la prévalence de nombreuses maladies et amélioration de la santé mentale ; (notamment en termes de stress ressenti par les habitant.e.s) ;
- Augmentation de la biodiversité dans les villes ;
- Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance à la communauté;
- Etc.

La plantation d'une *Tiny Forest* en mars 2020 s'inscrit dans ce cadre-là. La Commune a mis à disposition un terrain à l'ONG Good Planet Belgium afin qu'elle y plante près de 1000 arbres, selon une méthode théorisée par un agro-forestier japonais visant à renforcer la biodiversité en milieu urbain. De ce qu'on peut y observer, les objectifs en termes de biodiversité ont été atteints (c'est un refuge à la petite faune).

Cependant, nous avons pris le parti de ne pas en développer d'autres *Tiny Forest*, à ce stade, en concertation avec les experts de Bruxelles-Environnement et des experts associatifs. Pourquoi ? La pression sur la filière de plants forestiers qu'ont de tels dispositifs – avec la densité de 3 plants par m² sur laquelle repose la technique - met une grande pression sur la filière horticole de production de plants forestiers belges, qui n'est déjà pas en mesure de fournir le marché. Par ailleurs, un des enjeux majeurs à l'heure actuelle est de maintenir des espaces ouverts en ville. Ces zones jouent un rôle clé dans les écosystèmes urbains. Dès lors, refermer le milieu par du boisement n'est pas toujours pertinent, partout. Ces espaces risquent en outre de ne pas constituer d'espaces de refuges pour des espèces clés comme les moineaux (ou plus largement les autres oiseaux urbains qui préfèrent les haies ou qui sont cavernicoles).

C'est notamment pour cette raison que cet hiver, nous allons planter environ 2000 plants et arbustes pour former des haies sur l'ensemble du territoire forestois, auxquels il faut ajouter les 1190 m de haies fruitières que nous sommes en train de planter, avec les citoyen.nes, dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec la Commune de Saint-Gilles et le soutien financier de Bruxelles-Environnement. Ces haies permettront de renforcer le maillage vert de Forest.

Ces actions viennent se rajouter à d'autres actions complémentaires (liste non-exhaustive) :

9. Le permis de végétaliser sur l'ensemble du territoire communal en soutien aux initiatives citoyennes. Ce dispositif, adopté en 2016, vise à permettre aux habitant.e.s d'adopter un pied d'arbre pour le végétaliser, installer un bac en voirie ou encore installer des plantes grimpantes sur les façades des habitations. La Commune met à disposition gratuitement les plantes ainsi les petits aménagements nécessaires (les trous pour les plantes grimpantes et les PIFS etc.). En 2022, nous avons effectué : 7 adoptions de pied d'arbre ; 31 interventions pour des plantes grimpantes en façade ; 10 bacs en voirie ; 15 pifs en voirie.

10. Une pépinière communale visant à renforcer les actions citées précédemment. Elle est située à côté du Parc du Bempt, a été lancée fin 2019. Elle vise à produire localement des plantes indigènes (et sauvages), adaptées aux conditions climatiques à venir, pour renforcer la végétalisation et la biodiversité à Forest. Les plantes qui y sont produites sont destinées aux habitants afin qu'ils végétalisent les espaces publics et l'aménagement des espaces publics. En 2022, 2789 plantes ont été distribuées. En 2023, 2541 plantes

11. Un inventaire du patrimoine arboré a été effectué en 2021- 2022. Cela nous a permis de déterminer le nombre de sujets exacts, leurs essences, leurs états phytosanitaires et les mesures à prendre pour en prendre soin. Par ailleurs, cet inventaire permet également de mieux identifier les rues qui sont moins bien pourvues en arbres et qui devraient donc être prioritaires dans les plantations à venir. A titre d'information, l'espace public forestois (hors parcs) est composé de 3543 arbres + 250 arbres au Cimetière de Forest.

12. La végétalisation comme levier pour mener une gestion de l'eau et prévenir les inondations, tout en renforçant la biodiversité. Les jardins de pluie sont des ouvrages réalisés dans un espace vert pour temporiser et infiltrer les eaux de pluie. Celles-ci seront ensuite évacuées par infiltration naturelle dans le sol. Plantés avec des végétaux qui supportent les variations climatiques (périodes alternées de sécheresse et d'inondations), ils participent à l'embellissement des jardins espaces publics et au développement de la biodiversité.

Dans ce cadre, voici les réalisations achevées ou en cours :

- Réalisations achevées ou en cours :
 - Les avenues Kersbeek, Bempt et Verrerie ;
 - Les rues Van Pé et du Dries ;
 - Les accès et le parvis de la gare Forest-Est ;
 - Le « square » à l'intersection des rues Louis et Auguste Lumière ;
 - Le rue de Lisala ;
 - Le site Huileries ;
 - Le parc de Diversity ;
 - Rue Delta, Tropicque et Patinage ;
 - Avenue des Villas (face avenue Clémentine)

- Parc de Forest
- Chaussée de Neerstalle
- Réalisations programmées (permis obtenu) :
 - Cœur de Forest (Place Saint-Denis inclus)
 - Avenue du parc
 - Parc du Bempt
 - Parc Jupiter
 - Avenue de la Verrerie (2ème tronçon)
 - Ecole Arc-en-ciel (cours de récréation)
 - Rue Jean-Baptiste Baeck
 - Rue des Moines et Gênes

Ces aménagements vont de pair avec la plantation d'arbres dont nous pourrions vous préciser le nombre précis dans un second temps.

13. L'urbanisme comme levier pour renforcer la végétalisation et la biodiversité. La législation prévoit actuellement une obligation de végétaliser les toitures plates lorsqu'elles ont une superficie d'au moins 100m². La Commune de Forest, lorsque la configuration s'y prête, va plus loin et impose des toitures vertes même lorsque les superficies minimales ne sont pas atteintes. Par ailleurs, le service urbanisme impose, désormais, aux demandeurs que des dispositifs favorisant la faune (nichoirs, etc.) soient intégrés dans le projet immobilier, lorsque la configuration s'y prête. Cela contribue également à renforcer la biodiversité.

14. Plantation d'un verger exploratoire qui vise à planter, dès aujourd'hui, les variétés d'arbres fruitiers qui vont s'adapter aux changements du climat. Ainsi, 52 arbres fruitiers, habituellement peu courants dans nos régions, ont été plantés (asiminier, cognassier, abricotier, grenadier, figuier, murier, etc...) au Bempt

15. De 4 bandes nourricières (environ 240 m² chacune) en lieu et place d'une « simple pelouse », composées de prairie fleurie avec graminées et prairie fleurie à majorité vivaces avec arbustes. ces bandes nourricières bénéficient à la faune (protection et refuge pour les moineaux) et renforcent la biodiversité

16. Etc.

Certains de ces projets ont été financés pour les pouvoirs subsidiaires régionaux (Urban, Bruxelles-Environnement, Innoveris,...)

En espérant avoir pu vous répondre adéquatement et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Chère Monsieur, mes salutations distinguées.